



PRIX SANTE EN ENTREPRISE 2007

Interview

Expliquez nous la position du service de santé au travail chez Goodyear.

Le service de santé est constitué d'un médecin du STI service indépendant de notre société et de 7 infirmiers de la société Apl. Ainsi, le personnel accorde toute sa confiance, il sait que le secret médical est assuré. C'est une des bases solides de notre projet.

Décrivez-nous votre projet.

Le projet est tourné vers l'éducation à la prévention des maladies cardio-vasculaires. Pour cela il fallait informer le personnel de l'action, réaliser une évaluation, et dispenser des conseils.

Comment avez-vous informé le personnel ?

Dix-sept réunions d'informations ont eu lieu, pendant les heures de travail. Ces réunions, qui comptaient jusqu'à 300 personnes, ont permis d'expliquer ce qu'étaient les risques cardio-vasculaires, et d'expliquer comment s'adresser aisément aux infirmiers en charge de l'étude.

Comment se déroule le rendez-vous ?

Les rendez-vous ont lieu surtout pendant la tournée de nuit en toute confidentialité lorsque l'ambiance est décontractée. Un questionnaire sur les antécédents médicaux et familiaux est rempli au préalable. Puis un examen est réalisé, où tension artérielle, pouls, glycémie, taux de cholestérol, poids et périmètre abdominal sont enregistrés. Ces résultats sont immédiatement rentrés dans le logiciel «HearthScore», qui établit une fiche des risques sous forme graphique et chiffrée. L'aspect immédiat des résultats permet au personnel médical de commenter les chiffres, de conseiller, de remettre des brochures concernant les risques et d'expliquer comment les éviter.

Quel bilan tirez-vous ?

943 participants toutes catégories professionnelles confondues c'est le résumé de dix-huit mois de travail. Et bien que le projet soit déclaré terminé, les consultations continuent. Ce projet démontre la pertinence de la démarche de prévention réalisée avec le concours des médecins du travail.



L'équipe Goodyear

Le Prix Santé en Entreprise

L'entreprise citoyenne s'honore à soigner le lieu de vie où s'exerce le travail, et se grandit à promouvoir toutes pratiques, améliorant la prévention des risques, et la santé des travailleurs. Le Ministre de la Santé souhaite promouvoir les initiatives marquantes, en les récompensant par le prix Santé en Entreprise. Ce prix est attribué annuellement. Au-delà du symbole, ce prix fait connaître et reconnaître les entreprises en pointe dans le progrès social, suscite émulation et prise de conscience auprès des autres.

Les projets de candidatures.

Les projets retenus sont ceux qui répondent à deux grands critères:

*La mise en place de bonnes pratiques et leur pérennisation.
L'intérêt pour la santé publique.*

Le jury.

Siégeant indépendamment de toute tutelle, ses membres examinent les dossiers de candidature. Ils représentent la Direction de la Santé, la Division de la Santé au Travail, le Club européen de la santé, l'Association d'Assurances contre les Accidents et un représentant de l'Inspection du Travail et des Mines.

Les éléments pris en considération.

La présentation et la compréhension du dossier, la conception, l'innovation et la cohérence, l'acceptation et la participation des travailleurs, les résultats immédiats à espérer, l'efficacité et le budget alloué, la pérennisation des projets, l'intérêt pour la santé publique, le respect de la législation santé et sécurité et droit du travail, l'esprit d'entreprise et la responsabilité sociétale.



Le trophée réalisé
par C. Gorza

Plus d'informations.

Ministère de la Santé
Division de la Santé au Travail
Tél +352 247 85693
Fax : +352 46 79 60
www.ms.etat.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Santé

Direction de la Santé - Division de la Santé au Travail



PRIX SANTE ENTREPRISE 2007

GOODYEAR

**Goodyear
3400 salariés
installée en 1949
au Luxembourg
Colmar Berg/Luxembourg
www.goodyear.lu**

*Production de Pneumatiques, Fabrication de moules de vulcanisation,
Fabrication de câbles en acier laminé, Centre de recherche et de développement.*

Aujourd'hui, Goodyear est le leader mondial du pneumatique, avec une présence sur les six continents et un chiffre d'affaires mondial de plus de 15 milliards de dollars. En l'an 2000, Goodyear Luxembourg a obtenu la certification OHSAS180001. (Occupational Health & Safety Management System)

« Dépistage et prévention du risque cardiovasculaire »

Dans le cadre de la promotion de la santé au travail, la société Goodyear Luxembourg en partenariat avec le service de Santé au Travail de l'Industrie STI a organisé, pour l'ensemble de ses salariés, une campagne de dépistage et de prévention du risque cardiovasculaire.



Le siège de Goodyear au Luxembourg

Objectifs

Les maladies cardiovasculaires (infarctus, accident vasculaire cérébral, ...) représentent la première cause de mortalité dans les pays européens. La campagne avait pour but de dépister les facteurs de risques cardiovasculaires (tension artérielle, cholestérol total, tabac, âge, ...), le risque cardiovasculaire global (intégration de différents facteurs de risques) et d'informer le salarié de ses facteurs de risques ainsi que des moyens de prévention. Le dépistage était offert sur une base volontaire et couvert par le secret médical.



Les mesures cardiovasculaires

Méthodologie

L'évaluation a été réalisée à l'aide du logiciel «Heartscore» de la société européenne de cardiologie. Ce logiciel intègre la valeur effective des facteurs de risques les plus prédictifs et calcule un score de risque qui estime la probabilité de décès d'une maladie cardiovasculaire dans les dix ans.

La campagne a été réalisée par les infirmiers du service médical Goodyear sous la supervision du médecin du travail du STI.

Déroulement et résultats du projet

Les objectifs et les modalités pratiques ont été communiqués aux salariés lors de séances de présentations orales, relayées par voie d'affiche et de distribution d'un feuillet d'information. Le temps imparti était de 45 minutes.

Après un interrogatoire exhaustif et un bilan para-clinique, le score de risque était calculé. Le personnel médical commentait les résultats et remettait un avis personnalisé sur les changements d'habitudes ou l'existence de traitements. Le patient présentant un ou des facteurs de risques était orienté vers son médecin traitant.

Afin de poursuivre la réflexion, différentes brochures éditées par le Ministère de la Santé et adaptées aux facteurs de risques étaient remises au patient.

Cette première campagne avec ses 943 participants, soit 30% de notre public cible, nous encourage à poursuivre dans la politique d'éducation et de promotion de la santé dans le milieu de travail.

Personne de contact

Dr. Karel Brabants, Médecin du Travail